



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question écrite n° 50250

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la situation et le développement de l'apprentissage en milieu rural. De plus en plus de maîtres de stages ruraux rencontrent des difficultés à recruter des apprentis qui préfèrent travailler en milieu urbain. Il lui demande si l'instauration d'une prime d'encouragement à l'apprentissage en milieu rural au profit des apprentis résidant en milieu urbain et acceptant d'effectuer un apprentissage chez un artisan situé dans une commune incluse dans une zone de revitalisation rurale, éloignée de plus de 30 kilomètres de leur domicile, sous forme de majoration de salaire d'un montant de 800 francs par mois, versée par l'Etat, en compensation des frais de déplacement et d'hébergement occasionnés par cette mobilité, ne pourrait être instaurée.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50250

Rubrique : Apprentissage

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1751